

Description du Noyau RH FPE -

base de données des nomenclatures et référentiels des règles RH de la fonction publique d'Etat

Mots clés : administration publique; transparence; gestion; ressources humaines; carrière; efficience; normalisation; SIRH; open data;

SIRH

Sommaire



Contexte

Mise à disposition du Noyau RH FPE en OPEN DATA (1/2)

La transparence des règles de gestion RH de l'administration publique française

- l'utilisation de ces règles au service des agents publics et des citoyens-

- En France, la Fonction publique est composée de trois versants (État, territoriale et hospitalière), qui ensemble, emploient 5,64 millions d'agents fin 2014 (5,43 millions d'agents hors contrats aidés), soit un salarié sur cinq. La fonction publique de l'État compte 2,47 millions d'agents (43,87 %), la fonction publique territoriale 1,98 million (35,17 %) et la fonction publique hospitalière 1,18 million (20,96 %).
- Ces agents sont notamment employés, sous des statuts divers, par les services civils et militaires de l'État, les collectivités territoriales, les hôpitaux publics, etc ...
- Chaque fonction publique est régie par des dispositions particulières à caractère national. Les différentes fonctions publiques ont vu leur statut général unifié par la loi du 13 juillet 1983 (titre I - statut général) tout en précisant et préservant les spécificités de chaque secteur.
- Les fonctionnaires de l'État appartiennent à des corps qui comprennent un ou plusieurs grades et sont classés, selon leur niveau de recrutement, en catégories. Ces corps regroupent les fonctionnaires soumis au même statut particulier et ayant vocation aux mêmes grades. Ils sont répartis en trois catégories désignées dans l'ordre hiérarchique par les lettres A, B et C. Les statuts particuliers fixent le classement de chaque corps dans l'une de ces catégories et déterminent les indices de rémunération.

Contexte

Mise à disposition du Noyau RH FPE en OPEN DATA (2/2)

La transparence des règles de gestion RH de l'administration publique française

- l'utilisation de ces règles au service des agents publics et des citoyens-

- **La mise à disposition du Noyau RH FPE en OPEN DATA facilite la transparence, contribue à mieux faire connaître l'administration publique aux citoyens et permet aux décideurs d'avoir une vision synthétique et ergonomique du cadre de gestion RH dans leur domaine de compétence.**
- A titre d'exemple, il est possible d'élaborer une cartographie des emplois de l'Etat (structuration et classification), par ministère et par grands types de fonctions, notamment régaliennes (sécurité, justice, finance/fiscalité), mais aussi éducation et recherche, culturelle, administration générale, sociale et technique. Cette cartographie peut contribuer à doter les administrations publiques d'un instrument au service d'une gestion RH plus qualitative de leurs agents et par ailleurs l'accès du public à ces informations est facilité.
- Pour ce faire, le Centre Interministériel des Systèmes d'Information RH (CISIRH) met à disposition en OPEN DATA sa base de référentiels des règles de gestion RH de la Fonction Publique d'Etat, appelée Noyau RH FPE.

Contexte

Qu'est-ce que le Centre Interministériel des Systèmes d'Information RH (CISIRH) ?

Le CISIRH

- Un service à compétence nationale créé par décret du 9 février 2015 et dont l'organisation interne a été définie par arrêté du 12 juin 2015.
- Un service rattaché à la direction générale de l'administration et de la fonction publique, à la direction générale des finances publiques, à la direction du budget, notamment dans le cadre du programme SIRH-paie de l'Etat coordonné par le secrétariat général de modernisation de l'action publique.
- Des projets innovants pour la modernisation de la fonction RH de l'Etat et comportant une dimension réglementaire, fonctionnelle et informatique.
- Dans le cadre du programme de modernisation RH-Paie de l'Etat, le CISIRH met à disposition des services et des outils visant à garantir le bon fonctionnement de la chaîne RH dans son ensemble et à permettre la convergence des SIRH des ministères et de leurs établissements publics.
- Au cœur de cette offre, le CISIRH gère et met à disposition, via notamment une application dénommée INGRES, un ensemble de référentiels et de la documentation de référence permettant d'assurer la qualité, l'homogénéité des données, des règles de gestion et des pratiques sur l'ensemble de la chaîne RH (gestion administrative, paie et post paie).
- Les pages suivantes présentent cette offre de référentiels, leur articulation et leur modélisation.

Contexte

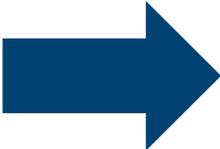
INstrument de Gestion des REférentiels RH et Paye de la Fonction publique d'Etat

Le CISIRH met à disposition sa base de données RH/paye, via l'application INGRES, qui permet la mise à jour, la consultation et la diffusion de référentiels communs. Il contribue ainsi à une meilleure connaissance de la fonction publique.

A quoi sert INGRES ? Pour qui ?

- 
- Une base de connaissance métier conforme à la réglementation
 - Un outil de consultation et de mise à jour des nomenclatures et des référentiels de paye
 - Un outil de diffusion des nomenclatures aux SIRH ministériels

- A destination de profils **experts RH** (directions réglementaires, gestionnaires RH/ GA, équipes projets SIRH ministériels...)
- **Mis à jour régulièrement** en termes de contenu et de fonctionnalités



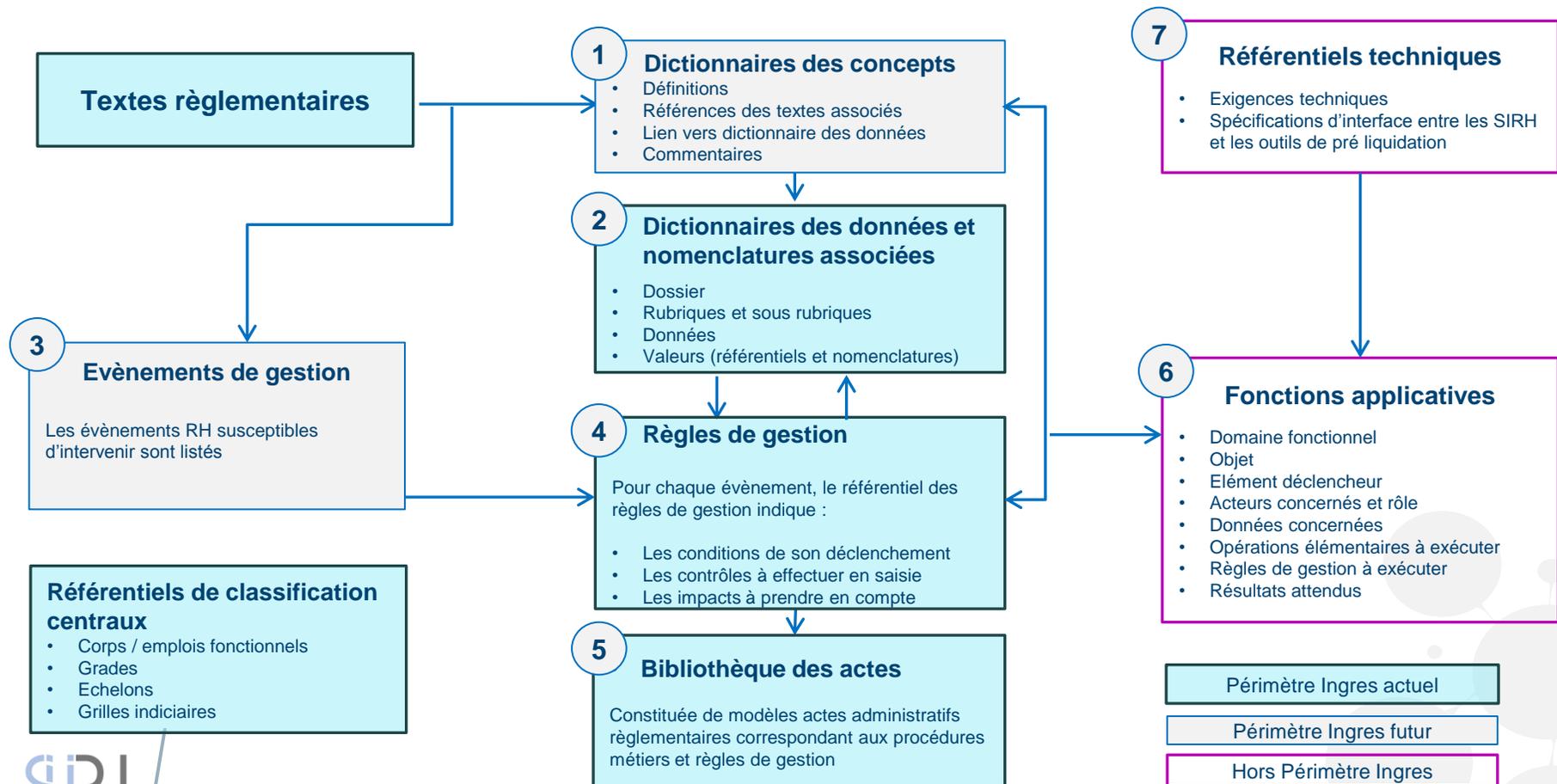
Objectifs :

- La **convergence des SIRH**
- Le bon fonctionnement de la chaîne **RH dans son ensemble**
- Le partage par la communauté RH interministérielle des mêmes éléments nécessaires à la tenue du dossier agent

Contexte

Les référentiels – le Noyau RH FPE (1/2)

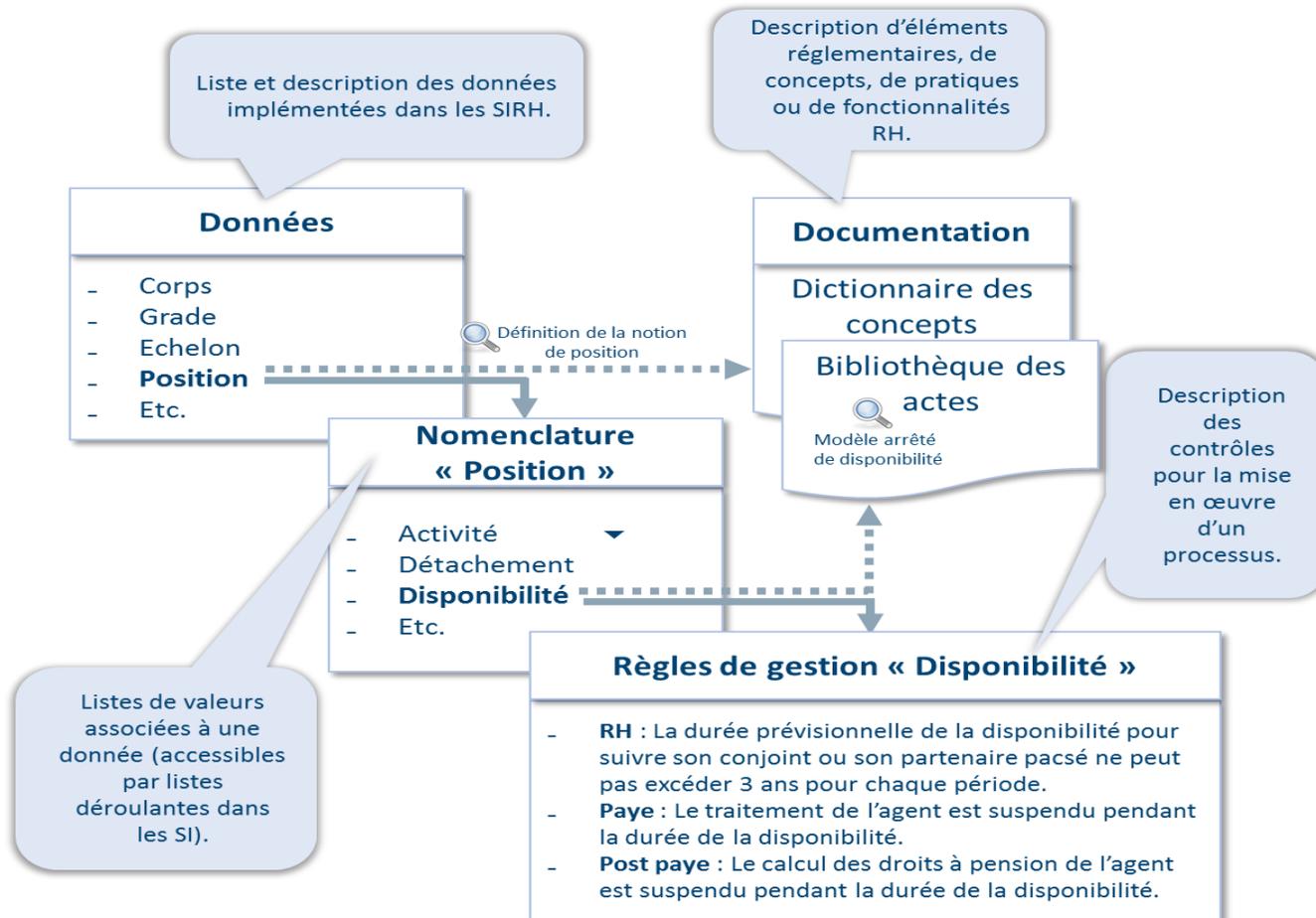
- Le noyau fonction publique d'Etat, définit les spécifications fonctionnelles et techniques relatives à la gestion des ressources humaines et la gestion de la paye, communes à l'ensemble des ministères.
- Articulation des référentiels entre eux :



Contexte

Les référentiels – le Noyau RH FPE (2/2)

- Articulation des référentiels entre eux, exemple :



Contexte

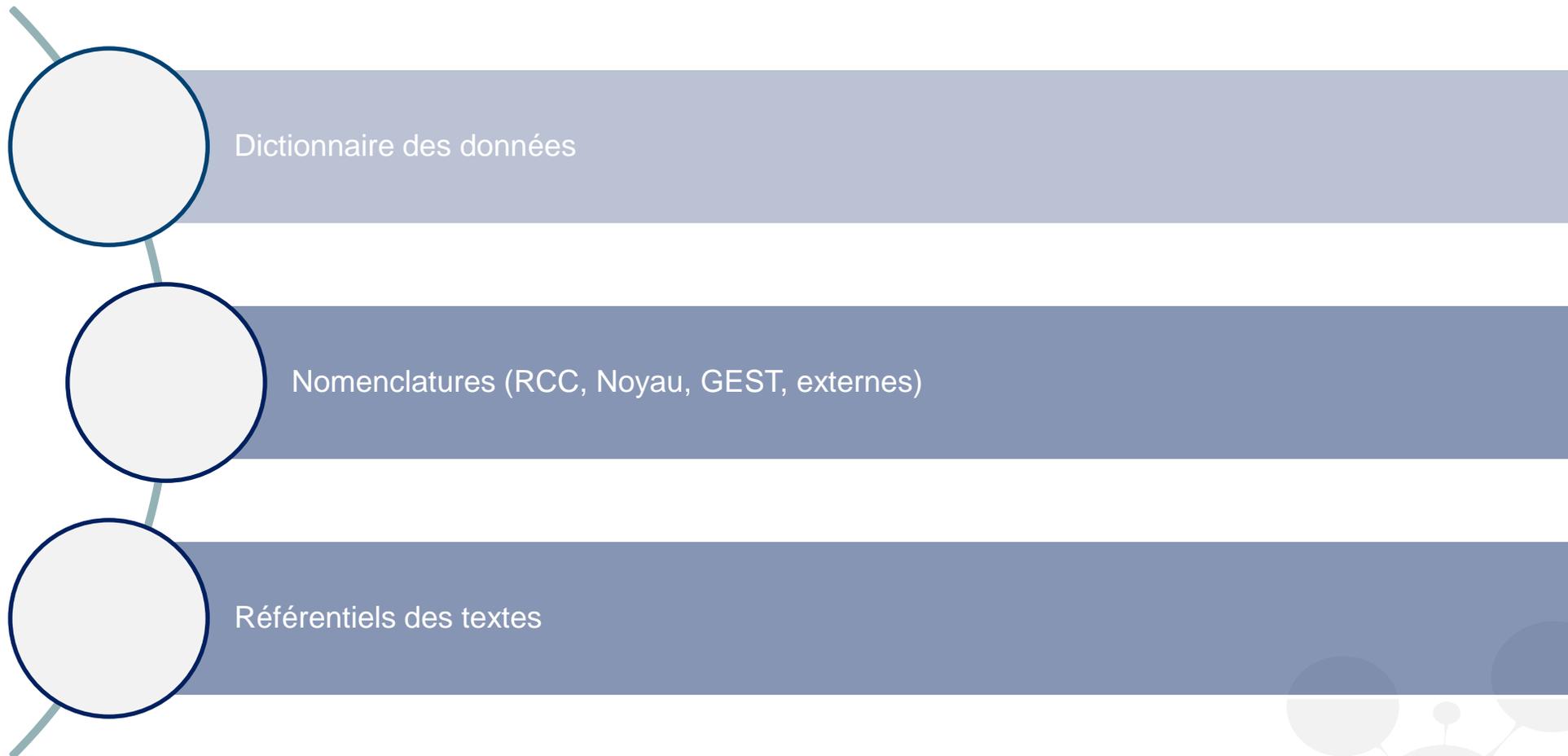
Le lien entre les données du noyau RH-FPE et la pré-liquidation de la paye

Les informations du dossier agent saisies dans l'application SIRH, sont utilisées automatiquement ou manuellement pour réaliser la pré-liquidation de la paye des agents et permettent :

- De calculer la rémunération de l'agent ;
- De mettre à jour le dossier de l'agent après contrôle ;
- D'alimenter le post-paye (Chorus, le déclaratif et le SID notamment).

Ainsi le lien est établi entre les données du Noyau RH-FPE et l'ensemble des règles de paye applicables aux agents rémunérés par les services de l'Etat sur une base strictement réglementaire.

Sommaire



Le dictionnaire des données

Présentation métier

- Le dictionnaire des données du noyau est un regroupement de données de référence nécessaires à la conception des SIRH. Il décrit des données aussi importantes que les organisations, le dossier personnel et administratif de l'agent et le dossier financier. Il définit les informations nécessaires à la RH, à la Paye et aux systèmes avals (Budgétaro-comptable, Déclaratif social, Décisionnel);
- Le dictionnaire des données porte la modélisation logique des données, synthétisé par le tableau ci-dessous, ce qui permet la gestion de bout en bout d'un agent (GA et paye) ;
- Pour chaque cas de gestion d'un agent, le dictionnaire des données permet de connaître les éléments obligatoires/conditionnels/facultatifs à mettre en place dans le SIRH.

Dossier personnel

- Etat civil
- Situation familiale
- Nationalité
- Adresses

Dossier administratif

- Employeur
- Mise en position
- Situation de carrière
- Modalités de service

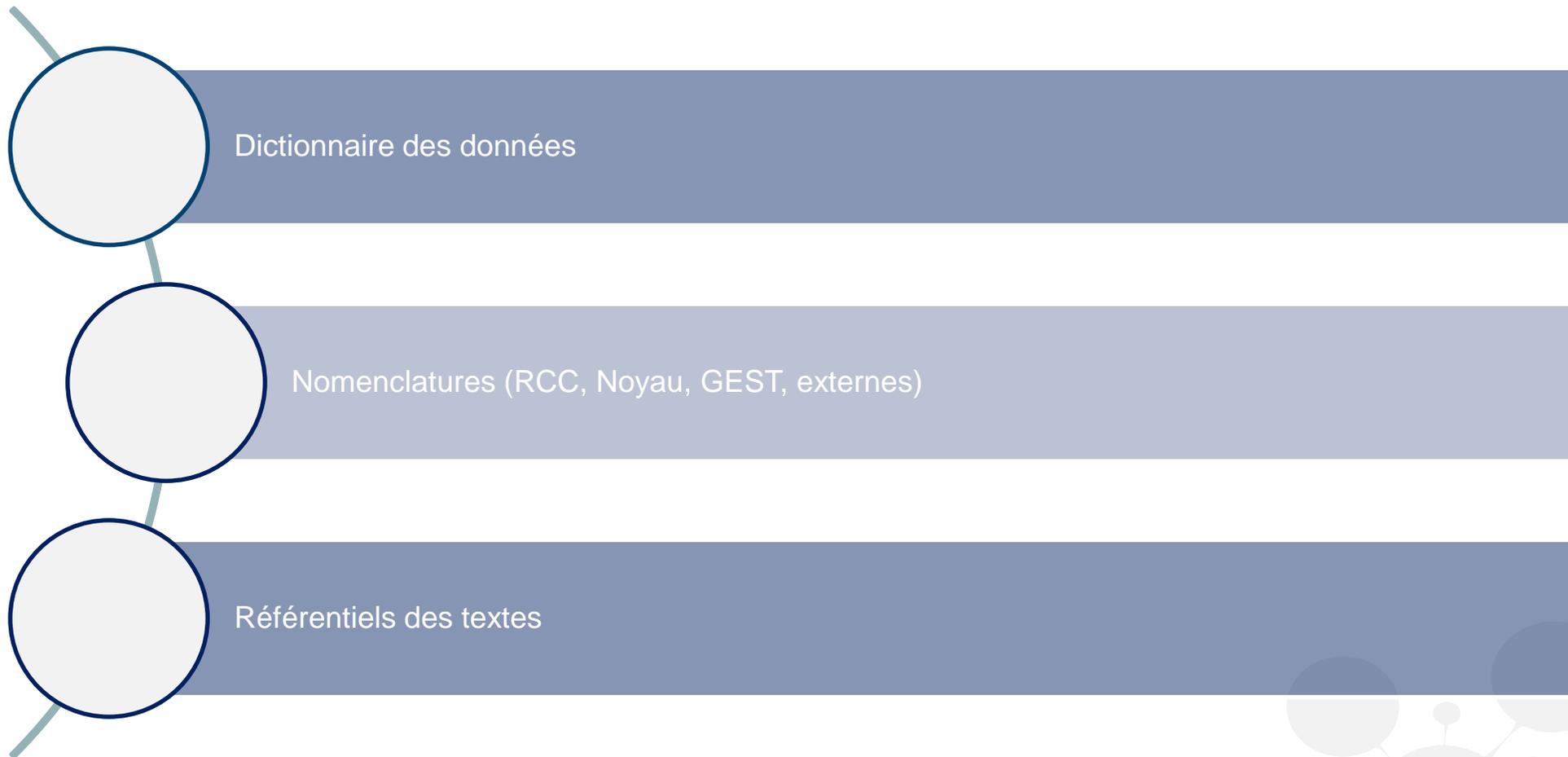
Dossier organisation

- Affectation administrative et opérationnelle
- Modalités de transmission du bulletin de salaire

Dossier financier

- Activités accessoires
 - Eléments fixes
 - Eléments variables

Sommaire



Les nomenclatures

Présentation métier – nomenclatures RCC et Noyau

- **Les nomenclatures RCC (Référentiels de Classification Centraux)**

- Les référentiels de classification centraux, sont un regroupement de nomenclatures contenant notamment les catégories, les corps, les grades, les échelons, les indices, les filières, les emplois fonctionnels ainsi que les textes relatifs aux positionnements des agents dans la fonction publique.
- Les référentiels comportent ces nomenclatures pour tous les corps interministériels et ministériels.
- Avec ces référentiels, les ministères peuvent effectuer le classement de leurs agents dans leur SIRH et gérer leurs carrières.

- **Les nomenclatures du Noyau**

- Les référentiels Noyau présents dans le dictionnaire des données ont été restructurés pour une utilisation plus facile et une historisation systématique.
- Les composantes du Noyau sont mises à jour pour tenir compte des évolutions métiers.
- Des éléments complémentaires sont ajoutés pour répondre aux besoins de la paye et du post paye.

Les nomenclatures

Présentation métier – nomenclatures externes

- Les nomenclatures externes regroupent des nomenclatures de référence établies par des institutions distinctes du CISIRH mais partagées par les ministères notamment :
 - La table hexaposte : départements, villes, codes postaux.
 - Le tabank sepa : codes des établissements bancaires avec leur dénomination ainsi que leurs adresses.
 - Les codes nne (nouvelle nomenclatures des emplois) de la direction générale des finances publiques : libellé et grille indiciaire afférents.
 - Ces codes sont mobilisés dans les nomenclatures RCC afin de faire le lien entre les référentiels de classifications centraux et le référentiel « TABLIND » de la DGFIP qui est utilisé pour la paye des agents

Les nomenclatures

Description des fichiers

- Chaque nomenclature est décrite dans un fichier Excel dédié et dans un fichier au format XML.
- Les formats des fichiers sont équivalents mais peuvent différer, en fonction de la structure spécifique des nomenclatures.
- Les formats les plus simples sont composés de cinq colonnes (contenu minimal de chaque fichier) :
 - Identifiant
 - Libellé court
 - Libellé long
 - Date de début de l'occurrence
 - Date de fin de l'occurrence

Sommaire



Le Référentiel des textes

Présentation métier

- Le référentiel des textes est à disposition des utilisateurs pour la consultation des références juridiques pour l'ensemble des nomenclatures noyau, RDP, RCC.
- Le référentiel des textes permet de :
 - Centraliser l'accès à l'ensemble des textes ;
 - Uniformiser et rationaliser la gestion des textes, faciliter la maintenance avec une mise à jour automatique des textes.
- Il est complété d'un référentiel des types de textes.